

NOMBRE DE MEMBRES		
afférents au conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	12

Date de la convocation 26.01.2024

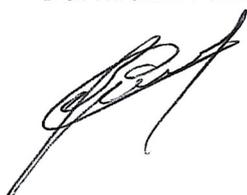
Date d'affichage 26.01.2024

Objet de la délibération

Création d'un emploi permanent à temps non complet

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 6 février 2024 Et publication du 6 février 2024

Secrétaire de séance,
DUPREUILH Patrick



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE GAMARDE LES BAINS

séance du 1^{er} février 2024

l'an deux mille vingt quatre
et le 1^{er} février

à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Jérôme Curutchet, maire.

Présents : Mmes Sophie Despériès, Isabelle Dugène, Nathalie Garein, Solange Lassalle, Maryse Lespez, Céline Villenave et Mrs Jean-Marc Castets, Patrick Dupreuilh, Denis Lacape et Julien Lageste

Excusés : Mme Camille Dulamon et Mrs Pierre Lanquetin, Adelino Machado

Absents : Mme Patricia Roudaut

Procurations : Camille Dulamon à Jérôme Curutchet

Secrétaire de séance : Patrick Dupreuilh

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi d'adjoint technique principal 2^{ème} classe pour assurer les missions d'agent périscolaire au sein de l'école maternelle.

Après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE

- la création, à compter du 1^{er} mai 2024, d'un emploi permanent à temps non complet (7h00 annualisé) d'adjoint technique principal 2^{ème} classe

PRECISE

- que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
J. CURUTCHET, Maire

